

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Fixation de l'intervention pour des mesures prévues dans les accords sociaux concernant les secteurs fédéraux de la santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant l'intervention financière pour les mesures reprises dans les accords sociaux concernant les secteurs fédéraux de la santé.

L'INAMI accorde une intervention financière pour ces frais. Il verse les interventions, d'une part, au Fonds social Maribel pour les établissements et services de santé et, d'autre part, au Fonds social Maribel du secteur public, comme prévu dans l'arrêté royal du 16 novembre 2023.

Le projet d'arrêté royal fixe ces nouvelles dispositions pour l'année 2025 et à partir de 2026, mais ne contient aucune autre modification de fond. Les montants pour 2025 sont les montants indexés de 2024, auxquels la norme de croissance (2,5 %) a été appliquée pour les mesures salariales. Il s'agit d'une adaptation de la rubrique budgétaire et d'une actualisation des montants.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be